

PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Intitulé de l'action de formation

- Pour tous les salariés devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposé par le Code du Travail.

Objectif (s) de la Formation

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de protéger une victime d'accident du travail, faire alerter les secours, et prodiguer les gestes adaptés en fonction de la situation.

Références réglementaires

Accident : Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.
Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail.
Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
Circulaire CNAMTS N° 53/2007 du 03/12/07.

Prérequis

- Aucun

Contenu

Enseignements théoriques

- Le Sauvetage - Secourisme du Travail.
- Rechercher les dangers persistants pour protéger.
- De "protéger" à "prévenir".
- Examiner la victime et faire alerter.
- De "faire alerter" à "informer".
- Secourir.
- Situations inhérentes aux risques spécifiques (éventuellement).

Enseignements Pratiques

- Gestes de secours.
- Entraînement sur mannequin et Défibrillateur Semi-Automatique.
- Simulations d'accidents.

Profil des intervenants

- **formateur SST certifié** par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Mr BRANCHEREAU Sébastien

Moyens pédagogiques

Théorique et Pratique

- Formation en face à face pédagogique orientée pratique conforme au programme INRS / Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé. Matériel de Secourisme, affiches pédagogiques, films INRS
- Remise de livrets de stage et d'un crayon à chaque stagiaire
- Temps d'échange entre formateur et stagiaires
- Notre centre est équipé de 3 salles de formation (de 14 à 24m²) pouvant accueillir des groupes jusqu'à 12 personnes

Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

Durée de la formation

- Durée de la formation initiale :
14 heures (soit généralement 2 jours) + 1 heure par personne au-delà de 10 stagiaires jusqu'à concurrence de 12 maximum + temps passé au traitement des risques spécifiques (sur avis du Médecin du Travail).
- Durée des recyclages :
1 jour.

Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage
- Tests écrits pour la théorie ainsi que pour la pratique

Sanction de la formation

- Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail.